

Fédé BTP 84, Face à la prévention, l'Union fait la force



Nous sommes invités à la Fédé BTP à l'occasion d'une réunion du Pole prévention OPP BTP 84 (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics). Autour de la table, les acteurs de la filière BTP et les services de l'Etat. Objectif ? Améliorer la prévention et la sécurité des conditions de travail du BTP au moyen de la communication, de l'information, de l'assistance opérationnelle et des conseils juridiques. Une initiative vaclusienne unique en France.

Autour de la table ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

[Thomas Jurczyk](#) de l'OPPBTB (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) ; Olivier Audoly ingénieur conseil de la Carsat Sud-Est (Caisse d'assurance Retraite, santé, travail) ; [Olivier Cousi](#), directeur du CFA Florentin Mouret (Centre de formation des apprentis) ; [Cédric Bosse](#), en charge du service économique de la Capeb Vaucluse (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et représentant des artisans du bâtiment ; [Yann Le Cam](#), directeur de l'AIST 84 (Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse et émanation du Conseil départemental) ; [Françoise Lesauvage](#), responsable de l'Unité contrôle DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités), inspection du travail et [Emilie Pascal](#), responsable de l'Unité de contrôle DDETS, tous conviés à se retrouver tous les trimestres, à l'invitation d'[Emmanuel Méli](#), secrétaire général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Vaucluse.

Ce qu'ils ont dit

Ecrit par le 23 juillet 2024



Écrit par le 23 juillet 2024

Françoise Lesauvage

Françoise Lesauvage,

Responsable de l'Unité contrôle DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités), inspection du travail.

«Ce qui est important dans ces réunions débutées en 2018, c'est que nous sommes différents acteurs qui œuvrons au quotidien sur le terrain pour la prévention et la sécurité des travailleurs du bâtiment, entame Françoise Lesauvage. Nos compétences, qui se complètent et se croisent, nous permettent de toucher les mêmes publics, qui sont cependant différents, selon les organismes que nous représentons. Notre problématique ? Pour le Ministère du travail, le BTP est une branche qui attire particulièrement l'attention du fait de la dangerosité des métiers et des possibles accidents du travail.»

Le travail sécurisé

«Ce qui nous interpelle ? Le travail dissimulé qui est en lien étroit avec la santé et la sécurité. Il est difficilement quantifiable car il intervient sous diverses formes. Il peut s'immiscer dans la sous-traitance, même si celle-ci n'est pas du travail dissimulé, mais lorsqu'elle est organisée en cascade, elle fait appel à des entreprises qui sont peut-être moins vertueuses, moins équipées et plus modestes, cette 'organisation' finissant par nuire aux salariés en matière de statut social, de santé et sécurité.»

Ce que j'aimerais aborder

«La réglementation du Code du travail évolue, notamment au niveau des solidarités des maîtres d'ouvrage. C'est là que le Pôle de travail suscite autre chose qu'un travail réglementaire parce qu'on est persuadés, en tant que professionnels, que ce qui est décidé en amont de la définition du cahier des charges a un impact sur la manière dont le chantier sera réalisé et dans l'organisation des entreprises et de leurs salariés. Lorsque le maître d'ouvrage décide, sur un chantier, de créer un lot zéro pour y inclure la sécurité, les moyens de protection collectifs, les voies et réseaux, cela évite que la responsabilité individuelle de chaque entreprise soit la seule mise en cause. Notre communication auprès des donneurs d'ordre est donc, là, essentielle.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Olivier Audoly

Olivier Audoly, ingénieur conseil de la Carsat Sud-Est (Caisse d'assurance Retraite, santé, travail)

«Le BTP une des activités qui connaît la plus forte sinistralité, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles qui impactent beaucoup l'humain et aussi en termes financiers pour les entreprises, induisant des enjeux sociaux en cas de blessure, de handicap et de décès. Comment la personne blessée ou handicapée va-t-elle pouvoir vivre après l'accident ? Que va devenir sa famille avec cette perte de ressource et de travail... Effectivement, l'objectif de nos réunions est aussi d'essayer de réduire les accidents du travail de façon directe ou indirecte.»

Avez-vous observé une différence notable sur le terrain depuis 2018, date de la création de votre cellule de partage d'informations ?

«Les facteurs économiques influent aussi beaucoup sur la vie des entreprises. La période Covid a infléchi les chiffres qui étaient tout de même régulièrement à la baisse, même si l'activité a subi une forte sinistralité. Aujourd'hui ? Les entreprises sont en difficulté et la prévention des risques reste un des premiers volets à passer à la trappe lorsqu'il s'agit de répondre à un appel d'offre et de faire des économies. La prévention est la partie invisible de la filière BTP, rejoignant aussi la problématique du moins disant. Quelle que soit l'activité de l'entreprise, il n'y a rien de plus terrible que de faire une enquête sur un accident grave ou mortel. Face au drame, il y a cette détresse des gens sur le chantier...»

Pour conclure ?

«La philosophie et les décisions du maître d'ouvrage jouent un rôle déterminant en termes de prévention. C'est aussi à lui de mettre en place la structure, l'organisation et les moyens nécessaires pour que les entreprises puissent intervenir dans les meilleures conditions. La responsabilité des accidents n'est pas uniquement due aux entreprises, elle l'est aussi, parfois, à la mauvaise organisation d'un chantier ou à des prises de chantiers à des prix anormalement bas.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Écrit par le 23 juillet 2024

Cédric Bosse

Cédric Bosse, en charge du service économique de la Capeb Vaucluse (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et représentant des artisans du bâtiment

«Les drames qui voient le jour nuisent à notre image, au secteur d'activité et concourent à délaissé les métiers du BTP. Le Pôle prévention nous permet de travailler ensemble, de faire passer les messages, notamment lorsque de nouvelles entreprises sont créées. Nous avons également participé à un forum sur l'amiante tous ensemble, à Monteux, en 2018, ce qui nous avait permis d'être à la fois nombreux et représentatifs.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Emmanuel Méli

Emmanuel Méli, secrétaire-général de la Fédé BTP 84

«Nous sommes les premiers et les seuls –à notre connaissance-, en France, à nous être réunis –acteurs de l’action de bâtir et institutionnels- autour de la sécurité et de la santé. Mais pour répondre à votre question sur le travail dissimulé, je dirais qu’il n’y a pas vraiment de tailles d’entreprises privilégiées pour la sous-traitance dissimulée et que ce phénomène peut toucher tous types d’entreprises. Je pense notamment aux entreprises qui se sont engouffré dans la pose de panneaux photovoltaïques pour profiter de la manne fiscale. Elles se créaient du jour au lendemain sans aucune forme de professionnalisme, de formation et de notions de sécurité.»

Concernant nos actions ?

«Nous les mettons chacun en œuvre face à nos publics spécifiques et commun. L’idée de ces réunions ? Partager les remontées d’information et mutualiser les actions de communication, également développer notre présence au sein de réunions, de forums, sur les réseaux sociaux, afin d’intervenir le plus largement possible.»

Une initiative de l’OPPBTP

«La création du Pôle prévention santé est une initiative de l’OPPBTP –organisme de prévention- qui souhaitait participer à une communication plus transverse puisque nous sommes l’une des rares filières à posséder sa propre mutuelle et assureurs. Si la Fédération et la Capeb sont un peu les ambassadrices des fédérations, il reste un public qui n’est adhérent nulle part et n’a pas toujours accès aux informations professionnelles. La Carsat est aussi là parce qu’il n’y a pas que le côté gendarme et sanctions car la majorité de nos actions sont la prévention, l’audit, et l’anticipation.»

A quels risques sont exposés les salariés du BTP ?

Pour le bâtiment, il s’agira des troubles musculo-squelettiques (TMS) suivis de chutes de hauteur ou de plain-pied. Pour les travaux publics, il s’agira du risque d’enfouissement, notamment lors de la création de tranchées. Les autres risques ? Les diverses addictions dont peuvent être porteurs les salariés tels que la drogue et l’alcool.

Innovation et organisation du travail

«Nous constatons trop de précipitations dans la préparation du chantier et des offres anormalement basses. Lorsque l’on est à moins de 40 à 50% du coût de revient, il y a forcément des économies faites sur le personnel et la sécurité. A propos de l’innovation et de la lutte contre la pénibilité, les exosquelettes –pour lutter contre les [TMS](#), troubles musculosquelettiques- commencent à faire leur apparition avec la mise en place du [Lean management](#) qui intègre l’organisation des chantiers. Concernant le travail en hauteur, nous avons l’exemple d’une entreprise spécialisée dans la couverture qui a investi dans un drone pour effectuer la prise de photos et vidéos. Cela permet au technicien de moins monter sur le toit, d’aller beaucoup plus vite dans la prise des côtes et de sécuriser son travail avant d’intervenir. En digitalisant son métier, il minimise le risque d’accident, tout en gagnant du temps et donc de la productivité.»

La féminisation de la profession

Écrit par le 23 juillet 2024

«Nous tenons beaucoup à la féminisation de la profession. Celle-ci se révèle plutôt importante dans la partie 'back office' et administrative. Sur les chantiers, les femmes œuvreront majoritairement dans le second œuvre comme la peinture, l'électricité, également le carrelage et montent en encadrement via la formation continue pour devenir conducteur d'engin, cheffe d'équipe, de chantier, conducteur de travaux...»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Olivier Cousi

Olivier Cousi, directeur du CFA Florentin Mouret (Centre de formation des apprentis) à Avignon

«Nous sommes là pour former les salariés du bâtiment de demain. Tout part d'une bonne formation à la prévention d'entrée de jeu, ce qui résout déjà beaucoup de problèmes. Car ces futurs professionnels arrivent sur les chantiers avec de vraies notions de sécurité. Au programme ? Des habilitations pour travailler en hauteur, des habilitations électriques... Nous pensons qu'on n'apprend jamais mieux que sur le tas, mais en étant sensibilisé aux risques. Les remontées des apprentis ? Ils nous disent que sur les chantiers ce que nous leur apprenons ne se fait pas toujours, alors nous leur rétorquons que lorsqu'ils seront patrons, ou chefs d'équipe, ils devront faire ce qu'ils auront appris avec nous, devenant ainsi nos relais pour la prévention. Nous avons observé que sur les grands chantiers, la prévention sécurité reste incontournable.» Le CFA Florentin Mouret d'Avignon accueille 1 000 élèves dont 40 filles, tous métiers confondus.

Mon analyse

«Plus la prévention est inculquée précocement, dans le parcours professionnel, plus elle se révèle efficace. Ce sera, en tant que CFA, notre contribution à la prévention en souhaitant que dans les 10, 15 ans à venir, tous nos apprenants seront devenus de grands professionnels, voire des patrons, mettant en œuvre ce qu'ils auront appris.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Emilie Pascal

Emilie Pascal, responsable de l'Unité de contrôle DDETS

«Procédez-vous à de nombreux contrôles sur les chantiers ? En 2022 l'Inspection du travail a effectué 475 interventions sur les chantiers vauclusiens. Il est le principal secteur d'activité pour nos agents. En termes de suites ? La moitié des amendes administratives du département concerne ce même secteur. Nous intervenons particulièrement sur l'hygiène, notamment sur les bases de vie. Ce que nous observons en matière de risques ? Les chutes de hauteur sont le 1^{er} risque d'accident mortel, devant le travail illégal -de la dissimulation de l'emploi salarié à un faux statut, un faux autoentrepreneur, un emploi salarié sans autorisation de travail...»

«Concernant nos réunions trimestrielles, l'information que nous partageons au cœur du Pôle prévention, nos différentes missions permettent d'enrichir nos champs de compétence. Si le cœur de notre métier est le contrôle, assorti de sanctions, le volet sensibilisation et information des employeurs et des salariés reste fondamental.»

Écrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Yann Le Cam

Yann Le Cam, directeur de l'AIST 84 (Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse)

«La sinistralité touche plutôt les petites entreprises. Notre concertation connaît un vrai impact notamment lorsque nous nous penchons sur cet important réseau de petites entreprises. Notre travail principal reste la prévention, même si chacun travaille dans un cœur de métier qui est différent de celui des autres.»

Ce que l'on ne discerne pas ?

«Tous les coûts cachés indirects notamment lorsqu'un salarié est en arrêt de travail. C'est aussi un secteur d'activité qui intervient dans l'usure physique de la carrière des salariés, notamment avec les troubles musculo-squelettiques -TMS- ce qui est à prendre en compte lors de l'allongement du nombre d'années de travail, qu'actuellement nous vivons.»

Ce que j'aimerais dire ?

«On a tous, dans nos diverses activités, l'occasion d'entrer en contact avec des apprentis, des salariés, des chefs d'entreprise. Il est donc important de véhiculer un message cohérent et complémentaire pour un même objectif. C'est aussi la raison pour laquelle se connaître permet d'orienter les professionnels vers le bon interlocuteur, parce que l'on connaît les missions de chacun.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



Ecrit par le 23 juillet 2024

Thomas Jurczyk

Thomas Jurczyk de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)

«Nous sommes un organisme paritaire dont l'objet est de faire de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation à la prévention. Nos partenaires sont de grandes institutions professionnelles, privées, qui militent pour la prévention, chacun avec des outils et des moyens de communication qui sont propres à leur activité. Nous en sommes le canal central sur le Vaucluse. Nous utilisons nos canaux, lors de campagnes et programmes partagés, sur le territoire de Vaucluse afin de toucher le plus grand nombre.»

La prévention ça coûte ou ça rapporte ?

«Nos études prévention et performance mettent en avant que chaque euro investi permet d'améliorer les conditions de travail du personnel, l'organisation du chantier et l'encadrement technique de l'entreprise. Cela induit une meilleure compétitivité de l'entreprise qui s'engage, alors, dans un rendement plus important.»

Pour finir

«Ces rencontres trimestrielles nous enrichissent des problématiques de chacun et permettent d'adapter notre discours aux entreprises afin d'approcher du zéro accident de chantier et du zéro arrêt de travail. Une entreprise qui va bien est une entreprise qui n'a pas d'accidents. C'est toute la légitimité de notre action commune.»

Ecrit par le 23 juillet 2024



De gauche à droite, Emmanuel Méli, Thomas Jurczyk, Cédric Bosse, Olivier Cousi, Olivier Audoly, Françoise Lesauvage, Emilie Pascal et Yann Lecam

Enédis et la Fédération du BTP 84 renforcent leur coopération

Enédis et la Fédération du BTP 84 ont signé une convention de partenariat pour renforcer leur coopération. Objectif ? Gagner en efficacité lors de la réalisation des chantiers et faciliter le

Ecrit par le 23 juillet 2024

partage d'expérience entre les professionnels du bâtiment et les gestionnaires du réseau public d'électricité. Une coopération et une organisation fondamentales à l'heure où la transition énergétique, écologique et la transition digitale s'accélèrent.

Sébastien Quiminal, directeur Enedis Vaucluse et Christian Pons, président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics Vaucluse ont ainsi échangé sur la mobilité électrique en présence d'entreprises adhérentes et notamment avec Thierry Devaux, président de la section électricité du BTP 84. Objectif ? Développer un réseau d'interlocuteurs de proximité. Au cœur des sujets abordés : les raccordements provisoires de chantiers ; l'accès aux ouvrages et voiries ; la prévention aux risques électriques ; les déplacements et protections des ouvrages ; les évolutions technologiques et l'émergence de réseaux intelligents.

La mobilité électrique

Mais le volet le plus important de cette mise en commun de retour d'expérience concerne la mobilité électrique avec le développement des bornes de recharges des véhicules, le raccordement des immeubles d'habitation collectifs -ce qui représente 44% des habitations en France-, en intérieur et extérieur, les matériels et solutions d'intervention et les aspects réglementaires concernant les bâtiments neufs.

Et l'enjeu est de taille

Car la ville de demain sera Smart-city, entendez 'ville intelligente'. Et pour que cela soit effectif, les plateformes de bornes de chargement électrique communiquent avec les réseaux électriques et numériques. Il est question d'authentifier le détenteur de la carte, du badge ou du smart-phone pour accéder à la borne et que le branchement fonctionne afin de recharger la voiture. Enfin le déploiement des bornes devient essentiel notamment lorsque l'on connaît l'explosion des ventes de voitures hybrides. Les motorisations électriques et hybrides rechargeables s'envolent atteignant 194 730 modèles immatriculés en 2020 dans l'hexagone, des chiffres supérieurs aux estimations du marché automobile. Soit une hausse de 125 000 unités, par rapport à 2019, pour ce marché d'à peine 10 ans et en pleine crise sanitaire ! En tout, 470 295 véhicules électriques et hybrides rechargeables sont en circulation depuis 2010.

La recharge du véhicule électrique est devenu un enjeu sociétal, ici sur la voie publique

Quand Enedis mène l'enquête

En mars dernier, Enedis a publié une [enquête comportementale](#) sur les possesseurs de véhicules électriques. Réalisée en octobre 2020 par l'institut BVA auprès de 804 possesseurs de véhicules électriques, cette étude montre que la grande majorité des utilisateurs (79%) possèdent au moins un autre véhicule, mais que le véhicule 100% électrique est le plus souvent (65%) celui qui roule le plus. La distance moyenne parcourue au quotidien est de 44 km alors que l'autonomie moyenne de leur voiture est de 257 km, en progression de 11 points par rapport à la précédente enquête. Si 48% déclarent utiliser leur voiture 100% électrique exclusivement pour les trajets du quotidien, 52% l'utilisent aussi pour leurs

Ecrit par le 23 juillet 2024

départs en week-end et en vacances.

Un contexte réglementaire favorable

Ces ventes sont soutenues par un contexte réglementaire favorable. Le durcissement prévisible des réglementations sur les émissions de CO2 et sur les polluants (Euro VII) conduit en effet les constructeurs à anticiper leur sortie du moteur thermique. Ainsi, Renault a annoncé un objectif de 90% de ses ventes électriques en 2030. PSA annonce un objectif de 70% de ventes en électrique et hybride rechargeable en 2030.

Les aires de services d'autoroutes équipées d'ici 2022

La moitié des aires de services d'autoroute sont aujourd'hui équipées de bornes de recharge rapide (164 aires de service). Toutes les aires du réseau autoroutier concédé seront équipées de stations de recharge pour véhicules électriques d'ici la fin 2022. En parallèle, l'équipement du réseau routier national non concédé sera réalisé à la même échéance grâce à la mobilisation des services de l'État et de financements exceptionnels de 100 millions d'euros. Au total, en comptant les bornes privées (chez les particuliers, dans les copropriétés, sur les parkings d'entreprises...), on atteint plus de 612 000 points de recharge répartis sur l'ensemble du territoire. Ce maillage fait de la France l'un des pays les mieux équipés d'Europe : plus de 20% des bornes installées en Europe se situent en France.

Recharge du véhicule

De manière stable, la recharge principale s'effectue très majoritairement à domicile (89% des sondés), tandis que les recharges en voirie ou au travail restent marginales. A noter une progression de 7% de la recharge en immeuble. Alors qu'en 2019, 33% des habitants en immeuble déclaraient recharger leur voiture sur des bornes publiques, ils ne sont plus que 26% à les utiliser. Globalement 88% des sondés n'utilisent presque jamais les bornes en voirie et, sur les 12% les utilisant parfois, 58% le font sur les parkings de supermarchés, tandis que 30% le font sur des bornes de recharge publiques, chiffre en augmentation de 4%.

Plus longtemps mais moins souvent

En 2020, les possesseurs de véhicules 100% électriques se rechargent moins souvent, mais plus longtemps. Pour les personnes interrogées, la durée moyenne de la recharge est de 10 heures, soit une heure de plus qu'en 2019. Par contre, la fréquence de la recharge tend à baisser : ils ne sont plus que 55% des utilisateurs à déclarer se recharger une ou deux fois par semaine contre 64% en 2019, et sont 16% à se recharger moins d'une fois par semaine contre 8% en 2019. Il en reste néanmoins 29% à se recharger tous les deux ou trois jours et 17% tous les jours ou presque.

Près de 90% des utilisateurs rechargent leur véhicule électrique de nuit à leur domicile ou en journée au travail. La recharge sur voie publique semble plus aléatoire

Ecrit par le 23 juillet 2024

En maison individuelle

En maison individuelle, la recharge s'effectue à 43% sur une prise classique, à 37% sur une prise renforcée et à 19% sur une borne de recharge. Concernant la recharge sur une prise classique, dans 67% des cas cette prise existait avant son utilisation pour la recharge du véhicule. Pour les habitants en immeuble, 57% utilisent le contrat d'électricité de leur logement pour recharger leur véhicule, 25% utilisent celui souscrit par la copropriété, 8% un contrat spécifique pour la recharge sur leur place de parking et 6% un contrat proposé par un opérateur gestionnaire des bornes de recharge dans le parking de l'immeuble. Si la puissance liée à l'abonnement est souvent ignorée (60%), la recharge de la voiture électrique semble s'intégrer naturellement dans la vie du foyer.

Dans le détail

Parmi ceux qui effectuent la recharge à domicile, celle-ci est réalisée à 81% entre 18h et 7h du matin contre 84% en 2019. En 2020, la recharge nocturne entre minuit et 7h du matin diminue de 3 points (39% contre 42%) au profit de la recharge en journée qui progresse de 2 points en passant de 8 à 10%. La part de ceux qui disposent d'un dispositif de pilotage de la recharge passe de 37% à 40%. Parmi eux, la grande majorité (78%) utilise la programmation horaire dans le véhicule ou une application smartphone du constructeur. La plupart des sondés sont prêts à décaler la recharge de leurs véhicules pour éviter les pics de consommation, mais la principale motivation de ceux qui pilotent leur recharge reste la réduction de leur facture d'électricité grâce au tarif Heures Pleines / Heures Creuses.

De gauche à droite : Sébastien Quiminal, directeur Enedis Vaucluse ; Thierry Devaux président de la section électricité ; Christian Pons, président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics Vaucluse ; Daniel Léonard président de la branche Travaux publics.